



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 27 novembre 2018
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents	0
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Jocelyne PAGÉS.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 22.10.2018.

➤ Accord à l'unanimité

2. Délibération pour renouveler le contrat de location cellule 7 en ZA Les Prades à M. PEREZ François.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. PEREZ François souhaite renouveler la location de la cellule artisanale n°7 de 88m² qui se trouve dans le bâtiment communal en Z.A. « Les Prades ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300.00 € H.T. mensuels à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2019.

➤ Accord à l'unanimité

3. Délibération pour permettre l'embauche de deux agents recenseurs pour le recensement de la population 2019.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'embaucher deux Agents Recenseurs, Agents non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels : « **recensement de la population 2019** ». Ces deux agents recenseurs, seront embauchés pour la période allant du 03 janvier au 16 février 2019 à temps non complet.

➤ Accord à l'unanimité

4. Délibération pour Décision Modificative n° 5 au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2018 pour permettre le paiement de la facture suivante :

- UNANIM d'un montant de : 1 155.29 €

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2018 sera modifié de la façon suivante :

Investissement ⇨

Art. 2315 - op 33 Installat°, matériel et outillage technique (-) 1 156.00 €

Art. 2315 - op 35 Installat°, matériel et outillage technique (+) 1 156.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

5. Délibération pour créer un numéro de rue « rue du Pont Neuf ».

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de numéroté une parcelle située rue du Pont Neuf sur la Commune (parcelle destinée à être urbanisée dans un avenir proche).

En conséquence, il propose que la partie **(a)** de la parcelle cadastrée section A 819 située rue du Pont soit numérotée **4 bis** rue du Pont Neuf (selon le plan présenté).

➤ **Accord à l'unanimité**

6. Délibération pour remplacer une élue à la Commission gérontologie du CIAS du Sud Minervois.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Mme. Delphine VERMANDELE élue qui siège à :

- **La commission Gérontologie**

du CIAS du Sud Minervois.

Mme. Christine ABOAF propose sa candidature à la Commission Gérontologie à la place de Mme. VERMANDELE Delphine.

➤ **Accord à l'unanimité**

7. Délibération pour demande de Subvention à l'Etat (D.E.T.R 2019).

Monsieur le Maire renouvelle au Conseil Municipal l'Avant Projet Sommaire (APS) établi par M Jean-Claude SERILHAC (Architecte) à Saint Nazaire d'Aude, concernant la création d'une salle de remerciements au cimetière neuf.

Le coût global des travaux s'élève à **30 062.76 € H.T.** soit 36 075.31 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2019, pour réaliser ces travaux.

Il indique qu'une aide financière peut également être demandée auprès du conseil départemental de l'Aude pour ce type d'opération.

Il présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **30 062.76 € HT**

Conseil Départemental : 40 %	12 025.10 €
D.E.T.R. 40.00 % :	12 025.10 €
Commune 20 % :	6 012.56 €

Total H.T	30 062.76 €

➤ **Accord à l'unanimité**

8. Délibération pour demande de Subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre des attributions « Cœur de village ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Devis présentés par la SASU AG METAL de Paraza et L'entreprise de Maçonnerie Michel MAFFRE de Ventenac concernant les travaux d'aménagement de sécurité des Escaliers « cœur de village » qui relient les travaux d'aménagement traverse d'agglomération actuellement en cours rue du port à la place Saint-Bernard au centre du village. Le coût global des travaux projetés s'élève à 19 033.00 € H.T. soit 22 839.60 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique que des aides financières peuvent être demandées au titre des opérations traversées et cœur de village de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement.

Il présente le plan de financement suivant : Coût des travaux : **19 033.00 € HT**

Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne : 40 %	7 613.20 €
Commune 60 % :	11 419.80 €

Total H.T	19 033.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

9. Délibération pour demande Emprunt globalisé année 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du programme de voirie 2019 vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ».

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait de **20 000.00 €**.

➤ **Accord à l'unanimité**

Fin de séance 19 h 15

Le Maire,

Christian LAPALU.